



Fédération
Histoire
Québec

Sonia Montpetit
Directrice du Service de l'urbanisme
100, Rue Charbonneau
Rosemère, Qc, J7A3W1

Montréal, 30 mai 2025

Lettre envoyée à
ABelisle@ville.rosemere.qc.ca et
urbanisme@ville.rosemere.qc.ca

Objet : Lettre d'opposition à la démolition de la maison Wenninga, 165 et 179 rue Chomedey

Madame Montpetit,

La Fédération Histoire Québec a pris connaissance de l'avis de démolition concernant la résidence située au 165 et 179, rue Chomedey à Rosemère. En soutien à notre organisme membre, la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, qui opère sur votre territoire, nous souhaitons vous transmettre notre opposition à cette demande de démolition. Par cette présente lettre, nous présentons les raisons pour appuyer cette opposition.

Construite en 1963 par Walter Eric Wenninga, sur les plans de l'architecte ontarien George Robb, la maison Wenninga est un excellent exemple d'architecture résidentielle moderne typique de la 2^e moitié du 20^e siècle. Sa façade fenestrée, coiffée d'un toit évoquant le style d'un chalet suisse, ainsi que l'utilisation de matériaux naturels tels que le bois et la pierre non taillée, lui confèrent un caractère unique et représentatif de l'esthétique contemporaine des Trente Glorieuses. L'architecte George Robb, reconnu pour son approche moderniste inspirée de Mies Van Der Rohe, a contribué à la conception de plusieurs résidences et de bâtiments d'hospitalité en Ontario. Cette maison, selon nos recherches, semble être le dernier exemple de ce modèle de maison conçu par Robb. La maison Wenninga possède ainsi une valeur architecturale significative qui justifie pleinement sa conservation.

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, nous estimons que cette demeure mérite aussi d'être inscrite à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Cet inventaire, dont la dernière mise à jour remonte à 2015, demeure incomplet et reflète peu la diversité de l'architecture moderne. Or, le Plan d'urbanisme no 1000 de la Ville de Rosemère, qui sera bientôt adopté, souligne l'importance de préserver le patrimoine résidentiel. On y lit notamment que « la qualité patrimoniale est menacée par le manque d'entretien et l'altération de l'authenticité architecturale des bâtiments

patrimoniaux ». Dans ce contexte, la protection de la maison Wenninga constituerait un geste concret en faveur de la sauvegarde de notre héritage architectural.

Enfin, nous désirons vous rappeler que cette résidence, n'ayant connu qu'un seul propriétaire au cours de son histoire, a été acquise par une compagnie de développement immobilier en 2020. Depuis l'acquisition, peu de travaux ont été effectués et celle-ci reste toujours sans occupants permanents. Son état de conservation est donc compromis en raison du manque d'entretien et d'utilisation régulière. Il est bien établi qu'un bâtiment patrimonial habité a beaucoup plus de chances de perdurer et que l'abandon de tels immeubles est un enjeu préoccupant auquel nous sommes trop souvent confrontés.

À la lumière de ces informations, nous ne pouvons faire autrement que d'appuyer la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles et de nous opposer à la démolition de cette maison. Nous vous demandons également de considérer son ajout à l'inventaire du patrimoine bâti de votre MRC pour faire rayonner l'architecture moderne qui est trop souvent oublié.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



J.-Louis Vallée

Président du conseil d'administration

Fédération Histoire Québec